

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

33ème séance du 07 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Villé, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2025, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la mairie de Villé, 21 Place du Marché, sous la présidence du Maire Lionel PFANN.

--00000000--

Etaient présents

monsieur Lionel PFANN – Maire ;

monsieur Jean-Pierre ALDOSA , monsieur Serge SPIESSE, adjoints ;
madame Rosmarie DURAND, madame Claire TELLINAI, monsieur Daniel VERNIER, madame Françoise BURGER, monsieur Gilles GENTILE, madame Liliane KOEHL, monsieur Eric WILLEMIN, madame Christine MEYER, madame Annunziata DA SILVA, madame Patricia BIRGER, madame Christelle KIEFFER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

monsieur Gérard CHAMLEY, donne procuration à monsieur Jean-Pierre ALDOSA ;
monsieur Henri RAMBAUD, donne procuration à monsieur Eric WILLEMIN ;
monsieur Thierry PIERRE-SIEGENDALER, donne procuration à madame Patricia KIEFFER ;
monsieur Cédric WIRTH, donne procuration à madame Patricia BIRGER ;

Le conseil municipal a débuté à 19h05

--00000000--

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025

Le procès-verbal du 26 mai 2025 est adopté à l'unanimité, sans observation ni modification.

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération, à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, en date du

Le secrétaire de séance
Eric Willemin

Le Maire, Lionel PFANN